

Le territoire de Val-David avant l'établissement des premiers colons (1849)

par Michel Allard, historien¹

Mars 2019



LES CANTONS : UN BREF HISTORIQUE

Sous le régime français, le système de partage et d'exploitation du sol était fondé sur le régime féodal. Il prenait la forme de seigneuries concédées, selon le bon vouloir du roi, à des seigneurs qui, à leur tour, devaient concéder des lopins de terre à des censitaires. Les uns et les autres étaient soumis à des droits et devoirs réciproques. Les censitaires demeuraient pratiquement des locataires à perpétuité de leurs lopins de terre que le roi leur permettait d'habiter et de développer.

Après le traité de Paris (1763), les autorités britanniques, désireuses de peupler de colons anglais le territoire de la « Province of Québec », considèrent le système dit seigneurial obsolète et inadéquat. Peu désireux de s'aliéner leurs nouveaux sujets, les autorités britanniques n'osèrent abolir ce système (ce sera chose partiellement faite en 1854). Par contre, l'Acte constitutionnel de 1791 stipulait (section 43) qu'au Bas-Canada (le Québec actuel) « le concessionnaire pourra opter entre la seigneurie ou le franc et commun socage »². C'est-à-dire d'une tenure de terres concédées à prix fixe, libres de toutes redevances qui, une fois les conditions d'achat remplies, deviennent la propriété de leur acquéreur. Dans ce contexte, seulement cinq concessions ont été accordées sous forme de seigneuries. Dans le Bas-Canada, les terres dites de la Couronne situées au-delà des territoires déjà concédés en seigneuries, dont celles du territoire actuel de Val-David, le furent en franc et commun socage³.

Pour encadrer ce mode d'occupation du territoire, les autorités divisèrent en « townships » (traduit par cantons⁴ vers 1888) les terres inoccupées et vouées à la colonisation. « Si un canton est situé dans l'intérieur des terres, il devrait mesurer dix milles carrés; s'il est contigu à des voies navigables, il devra avoir neuf milles de front sur 12 milles de profondeur »⁵. Chaque canton est divisé en 11 rangs parallèles qui comptent chacun de 28 à 41 lots d'une superficie d'environ 200 acres chacun. Tracés d'abord sur une carte, les cantons font généralement fi des accidents géographiques. Les cantons, d'abord un système de division et d'exploitation des terres, devinrent par la force des choses la base de divisions administratives, dont les municipalités, et servent encore à l'établissement du cadastre.

1 Nous remercions Denis Doré, Claude Proulx et Pierre Dumas pour leurs conseils ainsi que
Élaine Cousineau pour la révision et l'édition

2 <http://www.assnat.qc.ca/fr/index.html>

3 Mémoire du Québec,

http://www.memoireduquebec.com/wiki/index.php?title=Franc_et_commun_socage_%28définition%29

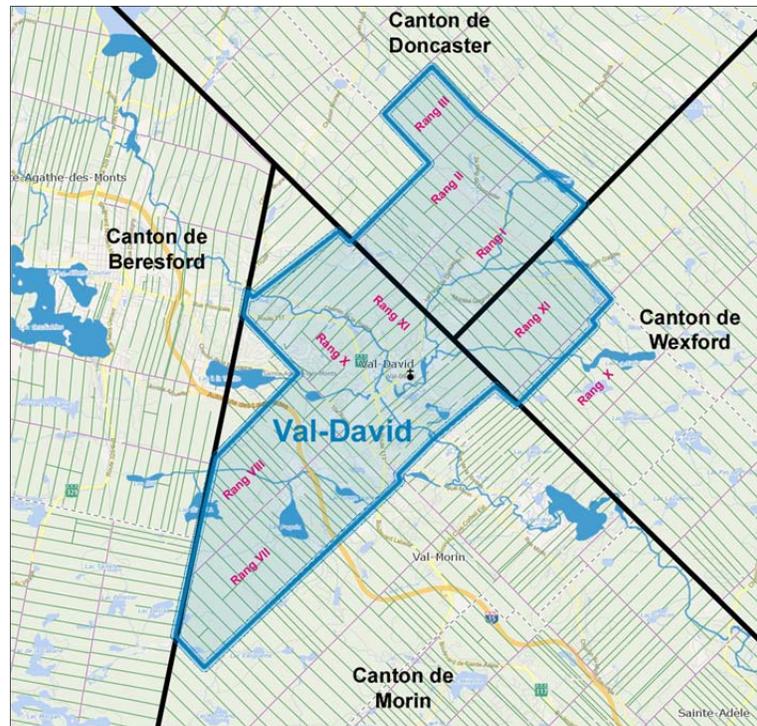
4 Ressources naturelles, faune et parcs, Québec, Répertoire des Cantons du Québec, 2004. 53 pages
<https://foncier.mern.gouv.qc.ca/Portail/media/2075/repertoire-cantons-2004.pdf>

5 Ressources naturelles, op. cit., P.52

Dans le Bas-Canada, Dunham, dans les Cantons de l'Est, fut en 1796 le premier canton érigé. Sur le territoire de la région administrative des Laurentides, ce furent ceux de Grenville (1808) et de Wentworth (1809).

LES CANTONS DU TERRITOIRE DE VAL-DAVID

Le territoire actuel de Val-David se répartit sur les cantons Morin, Doncaster et Wexford, respectivement proclamés en 1852, 1852 et 1858, et comprend 174 lots.



Composition numérique : Pierre Dumas, ingénieur⁶

Canton	Rang	Lot	à
Morin	VII	1	19
	VIII	1	14
	XI	26	41
	X	26	41
Doncaster	IX	1	13
	II	1	13
	III	9	13
Wexford	XI	1	10
	X	1	10
			en partie

⁶ Fond de carte : Commission de protection du territoire agricole du Québec, https://geoegl.msp.gouv.qc.ca/igo/cptaq_demeter/

Le Canton Morin, proclamé en 1852

Le Canton Morin a été dénommé ainsi en l'honneur d'Augustin-Norbert Morin, l'un des fondateurs de la municipalité de Sainte-Adèle. Avocat, il devient journaliste au *Canadien*, puis en 1826 fonde le journal *La Minerve*. Élu député du comté de Bellechasse 1830, il rejoint les rangs du parti canadien dirigé par Louis-Joseph Papineau. Il participe à la rédaction des 92 résolutions qui demandent entre autres un Conseil législatif électif et un Conseil exécutif dont les membres seraient choisis par les députés qui siègent à l'Assemblée législative (autrement dit le gouvernement responsable); ils demandent aussi que les terres dites de la Couronne soient accessibles à tous et que l'attribution des subsides (autrement dit le budget) soit confiée à l'Assemblée législative. Bref, les 92 résolutions résumant les fondements démocratiques de notre système politique actuel. Morin est chargé avec Denis-Benjamin Viger de les présenter à Londres au gouvernement britannique qui les rejette du revers de la main et réitère par les résolutions Russel sa volonté de conserver le plein contrôle du gouvernement du Bas-Canada. Morin prend par la suite une part active à la révolte de 1837, est emprisonné, mais est relâché sans procès. En 1841, il est élu député et en 1842 nommé commissaire des terres de la Couronne. Il s'intéresse à la colonisation, en particulier dans les Laurentides. Il s'octroie des terres, accueille des colons, met sur pied une ferme expérimentale, etc. En même temps, il poursuit sa carrière politique et rédige la loi scolaire de 1845 et celle abolissant en 1854 le régime seigneurial. Nommé juge et doyen de la faculté de droit de l'université Laval, il participe à la rédaction du Code civil du Bas-Canada. En 1861, il vend au docteur Lachaine, de Sainte-Thérèse, ses domaines de Piedmont et de Sainte-Adèle. En 1865, il meurt dans son ancienne résidence de Sainte-Adèle.⁷

Le Canton de Doncaster, proclamé en 1852

Sur le site internet de la Société d'histoire de Val-David, il est écrit sous la photo d'une ancienne école située sur le lot trois du premier rang du canton de Doncaster « École dans l'Castor »⁸. Mais d'où vient cette appellation? Une explication suit : « On fait facilement le lien de l'expression « dans l'Castor » (dans l'rang Doncaster) utilisée par les gens de l'époque laquelle s'est perpétuée jusqu'à nos jours »⁹. Mais, alors pourquoi un rang situé en plein cœur du pays laurentien porte-t-il le nom de Doncaster ? Au dix-neuvième siècle, on désignait, sauf exception, de noms de lieux de la Grande-Bretagne ou de personnages anglais les cantons du Québec. Nous traversons l'Atlantique et trouvons dans le Yorkshire (l'un des plus vastes comtés du Royaume-Uni) une ville fondée par les Romains au I^{er} siècle de notre ère et baptisée *Danum* (du nom de la rivière qui y coule) *castrum* (qui signifie un camp ou un fort)¹⁰. Danumcastrum devint Doncaster et « le rang du Castor » à Val -David.

⁷ Informations tirées de Paradis Jean-Marc, *Morin, Augustin-Norbert*, Dictionnaire biographique du Canada, vol. 9 Québec et Toronto, Université Laval/ University of Toronto, 2003 et de Allard, Michel, (2017), *Le Cœur des Laurentides*, éditions du Septentrion p.64-65

⁸ Photo Claude Proulx, <https://histoirevaldavid.com/les-ecoles-de-rang-a-val-david/> consulté le 17 novembre 2018

⁹ <https://histoirevaldavid.com/les-ecoles-de-rang-a-val-david/> consulté le 17 novembre 2018.

¹⁰ Informations tirées de : Lambert, Tim., *A brief history of Doncaster*, <http://www.localhistories.org/doncaster.html> consulté le 17 novembre 2018 et Bosworth-Toller Anglo-Saxon Dictionary <http://bosworth.ff.cuni.cz/005973> consulté le 17 novembre 2018

Le canton de Wexford, proclamé en 1858.

Sise au nord de l'Irlande sur les rives de l'Atlantique-Nord, la ville Wexford, capitale du comté du même nom, a été fondée vers l'an 800 à l'époque des invasions des Vikings. Elle s'appelait alors en vieux norrois¹¹ *Veisafjörðr*, qui se traduit par « Long deep inlet »¹² c'est-à-dire une crique qui s'enfonce profondément à l'intérieur d'une côte.

L'ARPENTAGE DES CANTONS

Dès 1764, les autorités britanniques entreprennent, à la suggestion de Samuel Johannes Holland, officier de l'armée britannique, d'effectuer « un levé de toutes les possessions britanniques en Amérique du Nord pour en faciliter la colonisation ».¹³ Incidemment, on confie au même Holland la fonction d'arpenteur en chef. Par la suite, l'arrivée des loyalistes et la division graduelle en cantons des terres dites de la Couronne, c'est-à-dire non incluses dans les seigneuries, font en sorte que l'on entreprend de les arpenter. Un bureau de l'arpenteur général est créé. En 1845, il est intégré au département des Terres de la Couronne¹⁴.

Les arpenteurs-géomètres chargés d'arpenter le territoire des Cantons doivent consigner dans un carnet leurs notes d'expédition. Généralement, un carnet comporte deux sections. Dans la première, nous retrouvons pour chaque lot des données relatives à son orientation topographique ainsi qu'à sa superficie ; à cet égard, on utilise à cette époque la chaîne dite de Günter qui mesure 66 pieds (20,11 mètres), divisée en 100 maillons. Outre les données topographiques, l'arpenteur-géomètre consigne différentes observations relatives au relief du terrain, à la présence de rochers, de marécages, de ruisseaux ainsi qu'aux ressources naturelles, notamment à la qualité du sol, aux essences d'arbres, aux minéraux, à la relative présence de gibiers, etc. Bref, une série de remarques qui qualifient le territoire¹⁵. Enfin, l'arpenteur-géomètre note la présence des humains, squatters, chasseurs ou Amérindiens, rencontrés en cours de route.

Dans la seconde section du carnet, nommée journal ou *diary*, l'arpenteur-géomètre consigne au jour le jour la distance parcourue, l'emploi du temps souvent heure par heure, les conditions atmosphériques, les mouvements de personnel, bref toute information susceptible d'éclairer les conditions dans lesquelles l'expédition s'est déroulée.

Enfin, soulignons que chaque arpenteur-géomètre doit former sa propre équipe qui comprend, outre des charretiers et/ou des canotiers pour transporter le matériel et les approvisionnements, au moins deux chaîneurs, des bûcherons et des hommes à tout faire. Leur nombre peut varier d'une expédition à une autre, mais l'équipe compte généralement

¹¹ Vieil irlandais correspondant aux premières attestations écrites d'une langue scandinave médiévale
https://fr.wikipedia.org/wiki/Vieux_norrois

¹² *Old Norse English Dictionary*, http://www.yorku.ca/inpar/language/English-Old_Norse.pdf consulté le 19 novembre 2018

¹³ Thorpe, F.J. Holland, Samuel Johannes, *Dictionnaire biographique du Canada*, volume (1801-1820)
<http://www.biographi.ca/fr/index.php>

¹⁴ Ministère de Ressources Naturelles du Québec, *Répertoire des Cantons du Québec*, 2004 p.51-53, BAnQ, Fonds du Ministère des Terres et des Forêts cote E,21 S.60
<https://foncier.mern.gouv.qc.ca/Portail/media/2075/repertoire-cantons-2004.pdf>

¹⁵ Paquette, Luc en collaboration avec Guy Létourneau, arpenteur -géomètre « Les Squatters » in « Des forêts et des hommes », *La Laurentie*, Société d'histoire et de généalogie des Hautes-Laurentides no 22, printemps 2018, p.26 -28

autour de 7 ou 8 personnes. Nous ignorons si oui ou non des autochtones leur servaient de guides, mais nous pouvons le présumer.

Le carnet d'arpenteur est donc un journal de bord qui fourmille d'informations diverses et variées permettant de décrire le territoire parcouru et l'état des lieux avant que les premiers colons s'y établissent.

Les carnets des premiers arpenteurs-géomètres qui ont procédé au relevé du territoire actuel de Val-David, qui faisait alors partie du territoire de la municipalité du comté de Terrebonne, sont conservés aux archives du Québec. Les rangs VII, VIII, X et XI du canton Morin furent les premiers arpentés en 1847 et 1848 par Owen Quinn puis par Samuel L. Barbazon en 1857. Les rangs I, II et III du Canton de Doncaster furent chaînés en 1854 et 1860 par François-Joseph Regnaud, en 1868 par Robert Gilmour, en 1895 par J. Olivier Lacoursière et en 1904 par François-Charles Laberge et J. Alcide Martin. Enfin, le rang XI du Canton Wexford a été relevé successivement par Owen Quinn (1846), François-Joseph Regnaud (1851 et 1853) et Robert Gilmour (1859). On peut retrouver un exemplaire numérisé de tous ces carnets dans le Fonds du Ministère des Terres et Forêts conservé au dépôt d'archives de Québec de la Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ).

Owen Quinn

Le carnet compilé en 1848 par Owen Quinn relate l'expédition de l'automne 1847 au cours de laquelle il chaîne notamment les rangs VII, VIII, X et XI du canton Morin. Cet arpentage importe d'autant qu'il a été complété peu de temps avant que des premiers colons s'établissent en 1849 dans les rangs VII et X.

Cette expédition, à l'instar de la grande majorité des autres expéditions de ce genre dans le Cœur des Laurentides¹⁶, se déroule au cours de l'automne. Son carnet couvre la période du 11 septembre au 31 décembre 1847¹⁷. Pourquoi choisit-on de préférence cette saison à tout autre moment de l'année? Trois raisons semblent les plus plausibles. À l'automne, alors que la température se refroidit peu à peu, les moustiques « terreur du colon »¹⁸, et conséquemment de tous les voyageurs, deviennent moins voraces. Les feuillus perdent leurs feuilles et la portée des visées d'arpentage s'allonge, réduisant le besoin d'éclaircir et de bûcher. La circulation en forêt devient aussi plus facile. Par contre, l'arrivée parfois hâtive de la neige ralentit parfois¹⁹ le travail qui doit être effectué l'année suivante.

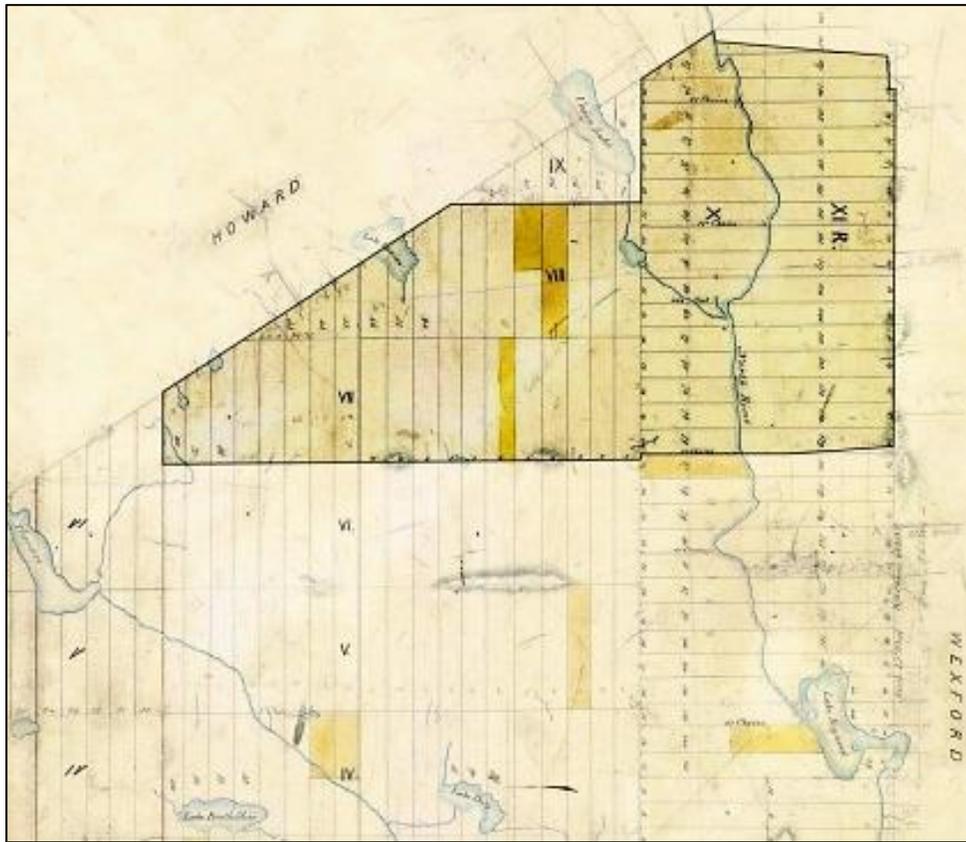
¹⁶ Par le Cœur des Laurentides, nous entendons le territoire qui correspond à celui des MRC des Pays-d'en-Haut et des Laurentides soient du sud au nord de la municipalité de Saint-Sauveur jusqu'à celle de La Minerve et de l'est à l'ouest des municipalités de Wentworth et de Saint-Rémi d'Amherst à celle de Sainte-Marguerite. À cet égard, voir Michel Allard (2017). *Le Cœur des Laurentides*, Québec, Septentrion p.16-17

¹⁷ Carnet *M16 Morin 1848*, BAnQ cote E21, S60, SS3, PM16 (référence ultérieure : Quinn (1848)

¹⁸ Guérin, Joseph, *Histoire de Kiamika*, texte ronéotypé dans (...) *Saint-Gérard de Montarville*, s.l. s.é. c. 1904 p.33, cité dans M. Allard (2017). *Le Cœur des Laurentides*, Québec, Septentrion, p.50.

¹⁹ Informations confirmées par M. Irénée Poissant, arpenteur-géomètre lors d'un interview réalisé le 19 février 2019

La carte suivante montre en foncé les rangs et les lots qui ont été arpentés par Quinn en 1847 et qui se trouvent sur le territoire de Val-David.



Composition numérique : Pierre Dumas, ingénieur²⁰

Le voyage

Le 4 septembre, Quinn se procure à Montréal des provisions de porc et de biscuits (base du menu des expéditions) qu'il fait transporter par voie d'eau jusqu'à Carillon, puis par voie terrestre jusqu'à Lachute, d'où il démarre son expédition. Du 11 au 14 septembre, il engage les huit hommes qui formeront son équipe.²¹

Du 15 au 19 septembre, le groupe remonte en canot la rivière du Nord via Saint-Jérôme jusqu'à la résidence de William Shaw, qui vient de construire un premier pont sur cette rivière, ce qui a donné son nom à Shawbridge. C'est là que Quinn établit son camp de base où il entrepose la majeure partie de ses provisions. L'équipe poursuit ensuite son périple jusqu'au moulin érigé par Augustin-Norbert Morin dans les limites de l'actuel quartier dit de Mont-Rolland de la municipalité de Sainte-Adèle. Quinn et ses hommes se rendent le 19 septembre en canot jusqu'au point où la ligne nord-ouest du canton d'Abercrombie rejoint les limites du rang I du canton de Wexford, c'est-à-dire aux environs du tunnel qui aujourd'hui

²⁰ Fond de carte : *Plan of the township of Morin surveyed by Owen Quinn, 1848*, BANQ cote 03Q, E21, S555, SS1, SSS1, PM.32

²¹ Quinn (1848), p.128-129

permet aux usagers de la piste cyclable dite le « P'tit train » du nord de pédaler sous la route 370 (chemin Pierre-Péladeau)²².

Le rang XI du canton Morin

Le 20 septembre, l'arpentage du rang XI débute. Les lots 1 à 25 inclusivement se situent dans la municipalité de Sainte-Adèle. Le territoire actuel de Val-David commence au lot 26 et se termine au lot 41. Quinn est expéditif. Le 23, il a déjà complété le relevé de tous les lots du rang XI. Dans l'ensemble, la portion du rang XI qui correspond au territoire de Val-David est montagneuse et boisée. Outre une grande variété de conifères, on retrouve surtout du bouleau, de la pruche et dans une moindre quantité de l'érable. Rares sont les lots dotés, selon Quinn, de bons sols (vg. lots #35, # 40 # 41). Quelques lots sont marécageux (vg. lot # 38). Quinn ne retrouve ni clairière ni désert digne de mention et ne relève aucune trace d'une occupation humaine. Si nous nous fions à la description de Quinn, le rang XI, bien qu'il côtoie la rivière du Nord, ne semble pas propice à un établissement agricole.²³

Le rang X du canton Morin

L'arpentage du rang X débute le 1^{er} octobre et est complété le 3. Ce rang, dont les lots 26 à 41 sont situés sur le territoire de Val-David, est à l'instar du rang XI très boisé. On retrouve là encore de nombreux conifères, mais les feuillus sont plus nombreux. Pas étonnant que Quinn juge que le sol, quoique rocailleux, soit d'une assez bonne qualité. C'est dans ce rang que deux des premiers colons de Val-David ainsi que leurs épouses s'établiront en 1849. Le lot 26 occupé par Olivier Ménard et Adélaïde Dufresne son épouse, en plus d'être élevé par rapport à la rivière du Nord est doté, selon Quinn, d'un bon sol. On y retrouve des bouleaux, des pins baumiers et des épinettes.

Jean-Baptiste Dufresne et son épouse Flavie Ménard défrichent quant à eux le lot 27 situé à un niveau encore plus élevé. Plutôt rocheux, les érables y poussent en plus des essences déjà relevées dans le lot 26. Tous les autres lots du rang X possèdent à peu près les mêmes caractéristiques, quoique le lot 33 soit traversé par un ruisseau qui prend sa source dans un lac que Quinn dénomme *Small Lake* (aujourd'hui lac de la Vieille Ménard), qui se déverse dans la rivière du Nord.²⁴

Le rang VII du canton Morin

Perpendiculairement au rang X se situe le rang VII dont les lots 1 à 19 occupent le territoire de Val-David. Quinn, importuné par la neige, procède à leur relevé entre les 14 et 18 décembre. Le frère d'Olivier et beau-frère de Jean-Baptiste Dufresne, Narcisse Ménard et son épouse Angélique Usereau choisiront de s'établir sur le lot 1 du rang VII (secteur du lac Paquin). Sur un sol à la fois marécageux et rocheux, note Quinn, poussent des pins baumiers et des cèdres considérés comme une essence rare dans ce secteur. Ce lot est aussi traversé par un ruisseau. Poursuivant son relevé des autres lots, Quinn souligne que les essences d'arbres demeurent les mêmes ; que dans la majorité des lots, la terre est de bonne qualité malgré que dans certains cas, elle soit rocailleuse. Bref, le rang VII semble propice à l'établissement de colons. D'ailleurs, il ne faut pas s'étonner que dans les

²² Quinn (1848), p.129-130

²³ Quinn (1848), p 1 à 14; 132-133

²⁴ Quinn (1848), p. 21 à 30; 136-137

premières années du développement de Val-David, c'est dans le rang VII que l'on recensera le plus grand nombre de colons.²⁵

Le rang VIII du canton Morin

Perpendiculairement au rang X et parallèlement au rang VII, on retrouve le rang VIII dont les lots 1 à 14 font partie du territoire de Val-David. Quinn les arpente les 19 et 20 décembre. Malgré que ce rang se situe à une altitude légèrement supérieure au rang VII, la végétation demeure la même. Quant au sol, Quinn évalue que la grande majorité des lots ne sont pas d'une grande qualité et semblent moins propices à l'agriculture.²⁶

La commission des terres de la Couronne, dans son rapport pour l'année 1877, qualifie l'ensemble du Canton Morin comme possédant « un sol généralement bon, mais en grande partie rocheux et montagneux »²⁷. À la lumière des observations de Quinn, nous considérons comme plutôt optimiste ce jugement sans doute destiné à ne pas trop effrayer les éventuels colons.

François-Joseph Regnaud

Le canton Doncaster

Entre le 11 et le 23 juillet 1859²⁸, François-Joseph Regnaud²⁹, accompagné de 5 bûcherons et de 6 charretiers, entreprend d'arpenter tous les rangs du Canton de Doncaster. Nous nous limiterons à relever les observations se rapportant aux lots 1 à 13 des rangs I et II ainsi qu'aux lots 9 à 13 du rang III qui font tous partie du territoire de Val-David.

Soulignons que ce n'est qu'en 1862, que des colons obtiendront des billets de location pour s'établir en toute légalité sur lesdits lots³⁰. Regnaud qualifie le sol de passable, d'assez bon ou encore de médiocre qualité. Il note aussi que les essences d'arbre sont mêlées³¹. Il souligne que plusieurs lots sont traversés par des ruisseaux, mais, ajoute-t-il, « Les terrains s'égouttent naturellement. Les eaux des lacs sont généralement profondes, claires et limpides, et leur aspect est tout à fait agréable, de sorte que cette contrée, une fois défrichée, offrira un charmant coup d'œil à l'observateur »³². Enfin, Regnaud n'a rencontré aucune âme qui vive sur territoire des rangs I, II et III bien qu'il nous apprend qu'un colon du nom de Michel Raymond, mieux connu sous le nom de Michel Michauville, et son fils occupent les lots 1,2,3 et 4 du huitième rang³³.

²⁵ Quinn (1848), p.109 à 112; 158-159

²⁶ Quinn (1848), p.113 à 115; p.160

²⁷ Rapport de la commission des terres de la Couronne de la Province de Québec pour les douze mois expirés depuis le 30 juin 1877, imprimé par Charles-François Langlois p.88

²⁸ Regnaud F.L.V. (1859) *Carnet D.28 Doncaster*, Fonds du Ministère des Terres et Forêts, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, cote E21, S60,SS3, PD28.9 (référence ultérieure : Regnaud (1859))

²⁹ François-Joseph Regnaud a arpenté les cantons de Doncaster, Wexford et Sherrington

³⁰ Ministère des Ressources naturelles du Québec, billets de location accordés à Élie Gauthier pour le lot 13 (22.07.1862) et à Benjamin Auger pour le lot 12 (16.08.1862) du Rang I du canton de Doncaster

³¹ Regnaud (1859) p. 46,47, 49,50.

³² Regnaud (1859) p.4

³³ Regnaud (1859) p.82

Le canton Wexford.

Bien que l'arpenteur Owen Quinn ait effectué un premier relevé très général du canton Wexford en 1846³⁴, il faut attendre en 1851 et 1853 pour que l'arpenteur Regnaud entreprenne de déterminer la position des lots 1 à 16 du rang XI, qui se situent dans les limites de Val-David.³⁵ Au cours de l'expédition, Regnaud ne peut que tracer la ligne de division entre le onzième rang et le township de Doncaster³⁶. Une tempête de neige s'étant levée le 27 octobre, il doit mettre fin aux opérations : « les hommes n'étant pas habillés pour la saison froide »³⁷. Malgré ce contretemps, Regnaud a pu effectuer un relevé topographique très précis de chaque lot du canton Wexford. Cependant, contrairement, aux autres carnets d'arpenteurs que nous avons consultés, il fournit peu d'informations sur la nature des sols, la configuration, les essences d'arbres de chaque lot arpenté. À cet égard, ses remarques et observations demeurent de nature très générale. Par conséquent, il est difficile de déterminer avec exactitude les observations qui s'appliquent aux lots 1 à 11 du rang XI qui, rappelons-le, font partie du territoire actuel de Val-David. Nous devons nous contenter d'une description générale en présumant qu'elle s'applique au secteur inclus dans la municipalité de Val-David :

« Le township de Wexford, offre un terrain très accidenté, composé de montagnes, dont quelques-unes sont très élevées : de vallons et de terrain unis, on y trouve un grand nombre de lacs, dont quelques-uns sont assez étendus. Toutes les montagnes sont composées de roches primitives clivant tout de la même manière. La variation de l'aiguille, qui change d'une manière assez étonnante d'une place à l'autre, indique que la plupart de ces montagnes renferment du fer. La surface du sol est partout couverte de bois de toutes les essences dont presque tous les arbres sont d'une belle venue. C'est surtout au sommet et aux versants sud des montagnes qu'on trouve de beaux bois francs et, chose qui paraît assez singulière, le sommet et les versants de quelques-unes de ces montagnes offrent d'excellents terrains. Le sol est composé d'un terrain léger, en partie pierreux. Presque tous les lots situés près de Chertsey offrent de bien bonnes terres. Au reste, il y a dans tous les lots du township une partie de terre susceptible de culture³⁸ »

Enfin, en complétant ses relevés en 1853, Regnaud note que plusieurs résidents des cantons voisins viennent lui demander de leur vendre des lots, ce qui n'est pas en son pouvoir³⁹.

AU-DELÀ DE L'ESPACE ET DU TEMPS

Les observations des arpenteurs-géomètres qui ont sillonné en long et en large le territoire qui deviendra soixante-dix plus tard celui de la municipalité de Val-David nous laissent perplexes sinon septiques quant à la possibilité de développer des établissements agricoles

³⁴ Quinn, Owen (1846), *Carnet W 22 Wexford*, Fonds du Ministère des Terres et Forêts, La Bibliothèque et Archives nationales du Québec, Québec, cote E21, S60, SS3, PW22 (référence ultérieure : Quinn (1846))

³⁵ *Carnet W 29, Wexford 1851*, BAnQ cote E21, S60, SS3, PW29 (référence ultérieure : Regnaud (1851))

³⁶ Regnaud, F.J.V. (1851) *Carnet W29, Wexford*, Fonds du Ministère des Terres et Forêts, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, cote E 21, S60, SS3, PW29 (Référence ultérieure : Regnaud (1851)).

³⁷ Regnaud, (1851), p.124

³⁸ Regnaud, (1851), p. 8-9

³⁹ Regnaud, F.J.V. (1853) *Carnet W 23, Wexford*, Fonds du Ministère des Terres et Forêts, Bibliothèque et Archives du Québec, cote E21, S60, SS3, PW29, (référence ultérieure : Regnaud (1853))

qui non seulement pourraient satisfaire aux besoins essentiels d'une famille, mais lui permettraient d'écouler ses surplus à l'extérieur de la région. En effet, les arpenteurs-géomètres évaluent la qualité du sol de médiocre à bonne tout en le qualifiant de rocailleux. Cette évaluation ne surprend pas, car, selon les arpenteurs-géomètres, le territoire est très accidenté. On n'y rencontre pas que des vallons et des collines parsemés de rochers, mais aussi de véritables montagnes parfois difficiles à escalader.

En outre, ils notent que le territoire est couvert d'une forêt si dense qu'il leur faut employer plusieurs bûcherons pour être en mesure d'effectuer des relevés exacts. D'ailleurs, quelques arpenteurs déplorent, à l'instar de Regnaud⁴⁰, qu'ils ont de la difficulté à retrouver l'emplacement de certaines bornes posées lors d'une expédition précédente.

Les arpenteurs-géomètres ne signalent jamais la présence de clairières naturelles ou de déserts. Bref, la forêt est omniprésente. On y retrouve partout un mélange d'essences dont le sapin, l'épinette, la pruche, le bouleau et, à une moindre échelle, l'érable.

En somme, un futur colon devra d'abord défricher un lot densément boisé avant de pouvoir l'ensemencer souvent entre les cailloux. Il devra aussi tenir compte que la saison propice à l'agriculture est courte, car comme le vivent les arpenteurs-géomètres dont les expéditions sont parfois écourtées, la neige peut tomber dès le mois d'octobre et ne disparaître que tard au printemps. Par contre, outre la rivière du Nord qui traverse le territoire, les arpenteurs relèvent maints ruisseaux et plusieurs lacs qui en plus d'être poissonneux peuvent fournir une eau potable aux éventuels habitants du territoire. Enfin, les arpenteurs-géomètres ne détectent aucun indice de la présence de minéraux sauf dans le canton de Wexford qui pourrait être riche en minerai de fer. En somme, une première lecture des carnets des arpenteurs-géomètres ne nous permet pas de conclure que le futur territoire de Val-David soit favorable à l'établissement d'une occupation fondée sur l'agriculture. Toutefois, leurs écrits nous font découvrir des caractéristiques d'ordre géographiques qui influenceront le développement à court et à moyen terme de Val-David et de la région environnante.

La situation du territoire de Val-David

Les arpenteurs-géomètres de la région n'ont pas accédé au territoire actuel de Val-David par une voie fluviale qui la relierait directement au fleuve Saint-Laurent, véritable autoroute du Québec. Les uns ont emprunté le fleuve depuis Montréal, puis la rivière des Outaouais jusqu'à l'embouchure de la rivière du Nord d'où ils ont navigué via Lachute, Saint-Jérôme et Shawbridge pour atteindre l'augmentation de la seigneurie des Mille-Îles. De là, ils ont poursuivi leur périple en suivant la rivière du Nord ou en s'enfonçant dans la forêt⁴¹.

D'autres arpenteurs venus par l'est ont navigué sur le Saint-Laurent, puis se sont engouffrés dans la rivière l'Assomption pour atteindre l'Industrie (Joliette). Ils ont ensuite circulé sur le chemin dit du gouvernement, nouvellement tracé (1852), pour se rendre jusqu'à Rawdon et Chertsey avant de s'enfoncer à leur tour dans la forêt⁴². Ces itinéraires que les arpenteurs-géomètres doivent suivre pour gagner le territoire de Val-David et de ses environs mettent en relief sinon le relatif isolement de cette région, du moins la difficulté d'y parvenir. Il faut attendre l'arrivée du chemin de fer à la fin du dix-neuvième siècle pour que la région des

⁴⁰ Regnaud (1853), p23

⁴¹ À titre d'exemple, voir Quinn (1848), p.128-130

⁴² À titre d'illustration voir : T.J.V. Regnaud, *Carnet D, 17 Doncaster 1854*, BANQ cote E21, S60, SS3, PD17 p.19-20

Laurentides au nord de Saint-Jérôme soit pourvue, depuis Mont-Laurier et Saint-Rémi-d'Amherst, de deux voies de communication avec Montréal.

Il faut attendre l'année 1945, pour que la voirie provinciale prenne à sa charge le déblaiement au cours de l'hiver de la route 11 (aujourd'hui la 117). Il faut attendre les années 1970 pour que la région des Laurentides soit dotée d'une autoroute. Aujourd'hui, la densité de la circulation automobile sur l'autoroute, à toutes les heures du jour et dans quelque temps sans doute à toutes celles de la nuit, remet à l'ordre du jour la récurrente difficulté pour les Laurentiens de jouir d'une voie rapide de communication directe avec la grande région métropolitaine. Bref, déjà depuis les premiers arpenteurs-géomètres, la communication la région de Val-David avec le sud demeure problématique.

La configuration du canton Morin

Nous devons qualifier d'atypique par rapport aux autres cantons du Québec la configuration du canton Morin. Selon le modèle, un canton compte 11 rangs **parallèles** les uns par rapport aux autres. Or, dans le canton de Morin seuls les rangs X et XI se situent à la fois parallèles l'un par rapport à l'autre, mais aussi par rapport à la rivière du Nord. Les rangs VII à IX du canton Morin tout en étant **parallèles** l'un par rapport à l'autre occupent une position perpendiculaire au rang 10. Quant aux rangs I, II et III de Doncaster et au rang XI de Wexford, ils sont aussi perpendiculaires au rang XI de Morin. Cette configuration qui à première vue ne semble pas conduire à une incidence particulière fait toutefois en sorte que seuls les habitants des lots 10 et 11 accèdent directement à la rivière du Nord.

La rivière du Nord : le cœur de Val-David

Les premiers colons se sont établis sur ce que nous pourrions appeler les hauteurs de Val-David. Les rives marécageuses surpeuplées de moustiques de la rivière du Nord ne semblaient guère propices au développement de l'agriculture. Au surplus, le parcours de la rivière du Nord dans Val-David, entrecoupé de rapides, rendait la navigation difficile. Au milieu du dix-neuvième siècle, ces rapides jouèrent un rôle essentiel dans l'installation d'un noyau villageois. En effet, c'est à un jet de pierres des rapides que, tirant profit de l'énergie hydraulique, sont érigés des moulins à bois puis à farine. Par la suite, quelques colons, dont un forgeron, y transportent leurs pénates. En 1892, le chemin de fer qui, depuis Saint-Jérôme, s'était faulilé entre les montagnes dans la vallée de la rivière du Nord traverse de part et d'autre le territoire de Val-David. En toute logique, la gare est construite à proximité des moulins. Des artisans et des commerçants prennent souche. Peu à peu, un hameau se développe autour de la rivière, devenue l'artère principale de la communauté. Une mission puis une paroisse religieuse sont fondées. Un village se forme. Les arpenteurs-géomètres qui avaient recommandé le développement du territoire voyaient leur souhait exaucé d'une façon imprévue.

Val-David; un territoire inoccupé ?

Les arpenteurs n'ont signalé sur le territoire même de Val-David aucune présence humaine, en particulier d'autochtones. Toutefois, la présence d'Amérindiens à proximité (Sainte-Lucie), sur un territoire désigné comme indien qui deviendra une réserve en 1851, laisse supposer que certains d'entre eux devaient circuler sinon chasser ou pêcher sur le territoire

de Val-David. Le recensement de 1851⁴³ nous apprend de plus que des autochtones pratiquaient l'agriculture : Simon Amicons, né au lac des Deux-Montagnes, et sa famille occupent le lot 14 du rang X du Canton Morin situé sur le territoire de la municipalité de Val-Morin. Sur ce lot, on relève 14 arpents en culture dont 6 ayant produit une récolte et 8 en pâturage. On dénombrait aussi 122 arpents en bois debout ou incultes. Enfin, la présence de colons en dehors des limites de Val-David dans les cantons de Doncaster, Morin et Wexford présage l'imminence d'un peuplement sur le territoire de Val-David.

CONCLUSION

Les Carnets des arpenteurs-géomètres constituent une importante source de documentation pour décrire, quelques années avant l'arrivée des premiers colons, le territoire qui deviendra celui de Val-David. Certes, de nos jours, les nombreuses habitations semblent à première vue avoir transformé le paysage. Toutefois, l'abandon des fermes et tout récemment la fermeture de centres de ski alpin ont fait en sorte que la forêt a repris ses droits. Le territoire de Val-David exige de ses résidents des efforts presque quotidiens pour vivre avec une nature exigeante, parfois capricieuse, changeante au fil des saisons, procurant par contre un havre de paix et de tranquillité pour qui vit en harmonie avec elle.

⁴³ Recensement de 1851, Bibliothèque et Archives Canada (BAC)